



**Assemblée Générale Ordinaire
Procès verbal du 15.04.2021**

Par visioconférence

15.04.2021



Procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire ASAC du 15.04.2021 par visioconférence

L'an deux mille vingt et un, et le 15 avril, à neuf heures, les membres de l'association ASAC, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, par visioconférence sur convocation, par courrier électronique, faite par Denis SIMON.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été approuvée chaque membre présent par visio au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire ; les pouvoirs des membres représentés ont été annexés à la feuille de présence.

Membres présents :

- M. Stéphane BLANDIN	Niort Frères Distribution
- M. Jérôme BRUNNER	Alliance Automotive
- M. Stéphane CHAUWIN	CERCLE OPTIMA
- M. Gérard CORNUT	Cornut Service
- Mme Nicole GILBERT	GMS Interventions
- Mme Sylviane LE BORGNE	AUTO FORMATION QUALITE
- M. Carlos MAESTRO	SOGO
- M. Benoît MIGEON	TVI
- M. Stéphane RAVION	CCA
- M. Thierry ROUX	AD PL
- M. Patrick SAVARIEAU	TVI
- M. Denis SIMON	ASAC
- M. Vincent TOUZANNE	Comminges Diesel
- M. Robby VANDENBERGHE	Alliance Automotive
- M. Vincent VIDAL	SERVITED

Membres absents et excusés :

- M. Eric LOURADOUR	ATELIER CORREZIEN DE FREINAGE
- M. Gildas PINTAUD	UNITAK

Invitée présente :

- Mme Sylvie JAYLES	Déléguée Générale ASAC
---------------------	------------------------

L'Assemblée Générale Ordinaire est présidée par Monsieur Denis SIMON.
Madame Sylvie JAYLES est choisie comme secrétaire de séance.

L'Assemblée Générale Ordinaire délibère valablement quel que soit le nombre de membres présents ou représentés. Il n'y a donc pas de quorum.



Le déroulement de la matinée se fera de la sorte :

- ✚ Ouverture de l'AGO
- ✚ Tour de Table
- ✚ CR des actions ASAC 2020
- ✚ Présentation des comptes
- ✚ Formalités légales

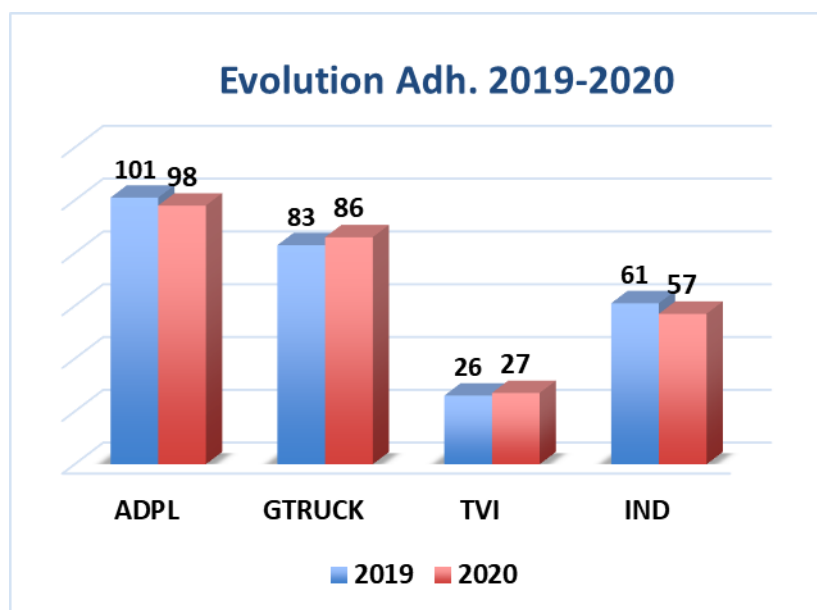
Avant de présider l'AGO, un tour de table permet aux membres de se présenter.
Mme Gilbert, Mr Brunner et Mr Savarieau sont présents à cette Assemblée Générale.

Le CR des actions ASAC 2020 est énoncé par Sylvie Jayles. Il est mis en avant la situation particulière liée à la COVID, toutefois l'ASAC est restée alerte dans toutes les activités qui ont été impactées par cette situation.

- Les liens avec toutes les autorités de tutelle et organismes de contrôle ont été permanents et constants.
- Les actualités sur notre site Internet ont permis aux ateliers de rester « connectés » face aux difficultés engendrées par cette pandémie.
- Les textes réglementaires liés au COVID (dérogations) ont été relayés.
- Le travail d'information a été régulier.
- La permanence a été assurée.

➤ **La liste des actions et des résultats 2020 est à la disposition des membres sur simple demande pour une meilleure visibilité et compréhension.**

❖ Cotisations 2020



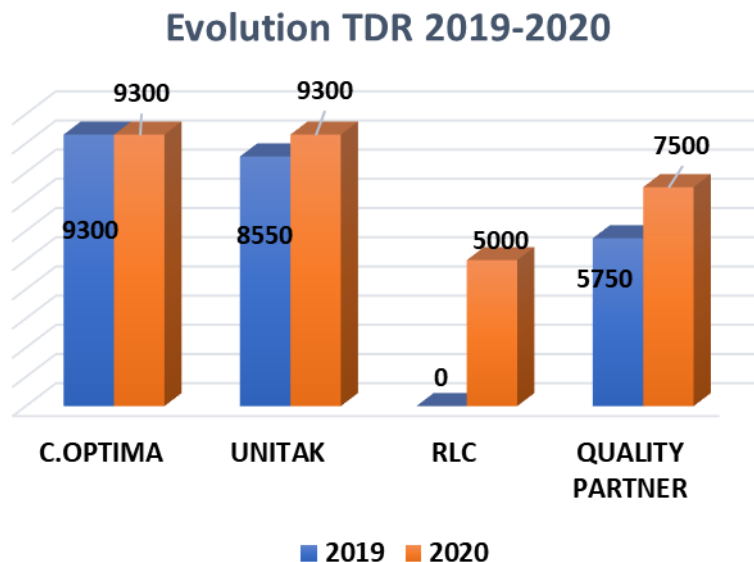
Par rapport à 2019, une perte de 3 adhérents est constatée.
271 ateliers en 2019 – 268 ateliers en 2020.

En 2020, sur 595 ateliers agréés, 268 sont membres ASAC, 251 sont membres des TDR et non adhérents ASAC.

76 ateliers ne sont ni ASAC ni TDR.

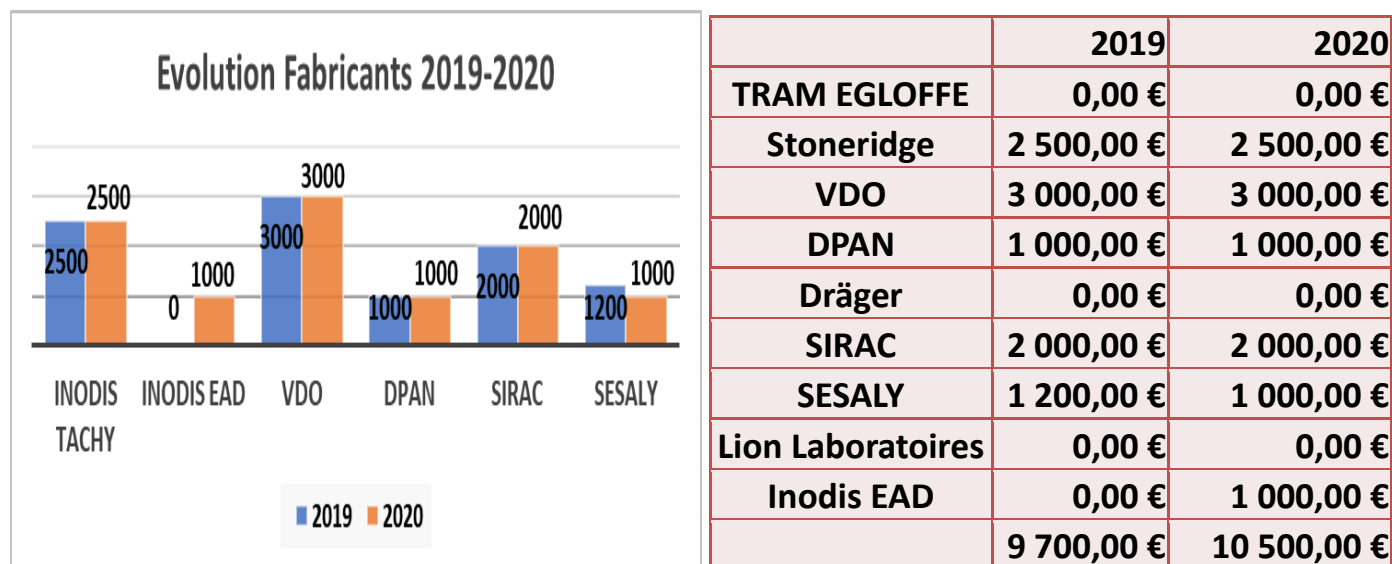
❖ Soutiens 2020

	2019	2020
C.OPTIMA	9 300,00 €	9 300,00 €
UNITAK	8 550,00 €	9 300,00 €
RLC	0,00 €	5 000,00 €
QUALITY P.	5 750,00 €	7 500,00 €
NORMATECH	0,00 €	0,00 €
	23 600,00 €	31 100,00 €



Le poste « soutiens » a augmenté de 8K€ par rapport à 2019.

❖ Partenaires 2020



Le poste « partenariat » a augmenté de « 1K€ » par rapport à 2019. Pas de subventions de Dräger, Lions Laboratoires et Tram Egloff. Inodis a participé à hauteur de « 1K€ » pour l'EAD Lions.

L'exercice comptable est lu en détaillant les principaux comptes.
Les soldes en banque et sur le Livret A sont nettement positifs.
Aucun commentaire n'est formulé.



Lecture du compte de résultat 2020 par rapport à 2019.

Les charges sont relativement stables, elles sont composées de frais postaux et télécommunications pour 3K€
Le montant des réunions régionales (arrêtés en mars 2020) fait état de 5K€, et les frais de déplacements de 2K€.

Le résultat d'exploitation a augmenté par rapport à 2019 (+4K€), cela s'explique par le montant des soutiens d'activité avec l'arrivée de RLC en 2020.

Avant de procéder aux formalités légales, la parole est donnée aux membres.

Nicole Gilbert :

- Elle aurait voulu connaître les retours et les communications par rapport aux courriels des DIRECCTE sur le tableau des interventions 1C/IP
 - Le cas du téléchargement des VU qui sort du contexte de l'accréditation Cofrac, idem pour l'activation d'une VU où on procède à une installation : ici aussi dans ce cas on sort de l'accréditation.
- ✚ **Réponse :** le tableau de distinction IC/IP diffusé par la DM et par les DIRECCTE a été revu par l'ASAC. Nous avons émis des remarques et des commentaires qui sont restés sans réponse. Nous pouvons en conclure que ces prochaines procédures devront être appliquées et mise en pratique par les ateliers.

Sylviane Le Borgne :

- Elle intervient pour la partie EAD/LOPPSI et demande à ce que nous soit communiqué par la DSR ou/et les Préfectures le nombre d'arrêtés prononcés et le taux de condamnation.
- ✚ **Réponse :** Suite au départ de notre interlocuteur à la DSR, une visio conférence est prévu avec le Chef de la DSR. Ce sujet parmi tant d'autres seront mis à l'ordre du jour. Nous invitons les membres à nous interroger sur le dossier LOPPSI.
- ❖ Formalités Légales

Monsieur Denis SIMON dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- 1°) Un exemplaire de la lettre de convocation et des pièces annexées à cette convocation ;
- 2°) La feuille de présence de l'Assemblée ;
- 3°) Le projet des résolutions qui sera soumis à l'Assemblée ;
- 4°) Le rapport moral du Président ;
- 5°) Le rapport financier du Trésorier ;

Monsieur Denis SIMON rappelle que l'Assemblée Générale Ordinaire est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- ❖ **Approbation du procès-verbal de la précédente AGO en date du 02/07/2020,**
- ❖ **Lecture du rapport financier du Trésorier au titre de l'exercice clos le 31/12/2020,**
- ❖ **Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2020 et affectation du résultat,**
- ❖ **Quitus de l'exécution de leur mandat aux membres du Conseil d'Administration,**
- ❖ **Élection des membres du Conseil d'Administration,**
- ❖ **Pouvoirs à donner en vue des formalités,**
- ❖ **Questions diverses.**



Les résolutions sont alors soumises aux voix :

✓ **Première résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'approuver le procès verbal de la précédente Assemblée Générale Ordinaire en date du 02 Juillet 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

✓ **Deuxième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve dans son intégralité, le rapport moral du Président au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

✓ **Troisième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve dans son intégralité, le rapport financier du Trésorier au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture, du rapport moral du Président, du rapport financier du Trésorier approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2020, tels qu'ils lui ont été présentés. Les comptes annuels arrêtés au 31/12/2020, font apparaître un bénéfice de 32.491 €.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice de la sorte :
Au poste « réserves/fonds associatifs », 32.491 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

✓ **Quatrième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, en conséquence de la précédente décision, approuve les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. Elle donne quitus aux administrateurs de l'exécution de leur mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

✓ **Cinquième résolution**

Mr Denis SIMON rappelle les attributions du conseil d'administration et les caractéristiques du mandat d'administrateur définies par les statuts.

Il invite les membres de l'association qui le désirent à se porter candidats pour exercer un mandat d'administrateur. Les candidats se font connaître et se présentent. Ils déclarent chacun qu'ils acceptent par avance les fonctions auxquelles ils postulent et qu'ils ne font l'objet d'aucune interdiction ou incapacité susceptible d'en empêcher l'exercice.

Sont candidats aux postes d'administrateur nommés par collège.

Collège A : 6 sièges :

- « Gérard CORNUT »
- « Eric LOURADOUD »
- « Stéphane RAVION »
- « Denis SIMON »
- « Vincent TOUZANNE »
- « Vincent VIDAL »



Collège B : 7 sièges :

- « Stéphane BLANDIN »
- « Jérôme BRUNNER »
- « Sylviane LE BORGNE »
- « Carlos MAESTRO »
- « Benoit MIGEON »
- « Thierry ROUX »
- « Robby VANDENBERGHE »

Collège C : 2 sièges :

- « Stéphan CHAUWIN »
- « Gildas PINTAUD »

La résolution suivante est mise aux voix

Tableau des pouvoirs :

Dénomination	Adresse	CP	Ville	Pouvoirs
NIORT FRERES VI	Z.I. Boulevard Lenine	76800	SAINT ETIENNE DU ROUVRAY	BLANDIN
VILLEBENOIT SUD	14 avenue Jean Mermoz	89002	AUXERRE	BLANDIN
STS	ZA Daudel - 13 rue Jean Baptiste Colbert	26700	PIERRELATTE	CORNUT
FREIN SERVICE POIDS LOURDS	2 RUE DE BASTOGNE - BP48	21000	ST APOLLINAIRE	LE BORGNE
AUTODISTRIBUTION BASSIN PARISIEN NORD	44, rue du Maréchal Leclerc	28110	LUCE	MAESTRO
FICHOU	ZI de Kergonan	29000	BREST	MAESTRO
NED	129 Avenue Louis Roche	92230	GENNEVILLIERS	RAVION
AUTODISTRIBUTION BASSIN PARISIEN NORD	rue Arthur Lamendin	62660	BEUVRY	ROUX
COMPTOIR DU FREIN	RN 10 - Les Chauvauds	16430	CHAMPNIERS	ROUX
MORES PNEUS SAINT PAUL	980 Bd Saint Vincent de PAUL Bat 5.1	40990	ST VINCENT DE PAUL	SIMON
NOUVEAUX ATELIERS MECANIQUES	92 Chemin de la Poste	54840	VELAINE EN HAYE	SIMON
AURENSAN SA	Route de Bergerac	24660	COULOUNIEUX CHAMIER	VANDENBERGHE

Tous les candidats du Collège A ont été élus à l'unanimité, 0 abstention.

Tous les candidats du Collège B ont été élus à l'unanimité, 0 abstention.

Tous les candidats du Collège C ont été élus à l'unanimité, 0 abstention.



L'Assemblée Générale Ordinaire désigne, pour une durée d'un an, en qualité de membres du Conseil d'Administration :

- « Stéphane BLANDIN »
- « Jérôme BRUNNER »
- « Stéphan CHAUWIN »
- « Gérard CORNUT »
- « Sylviane LE BORGNE »
- « Eric LOURADOUD »
- « Carlos MAESTRO »
- « Benoit MIGEON »
- « Gildas PINTAUD »
- « Stéphane RAVION »
- « Thierry ROUX »
- « Denis SIMON »
- « Vincent TOUZANNE »
- « Robby VANDENBERGHE »
- « Vincent VIDAL »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

✓ **Sixième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée à l'effet d'accomplir toutes les formalités qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 10H00

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé après lecture, par les membres du bureau.

Le Président

Denis SIMON

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the end.

Le Secrétaire Général

Benoît MIGEON

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'B' followed by a horizontal line and a small vertical stroke.